

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SIXIÈME SESSION
Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
16e séance
tenue le
jeudi 24 octobre 1991
à 15 heures
New York

PROCES-VERBAL DE LA 16e SEANCE

Président : M. MPOZIEWICZ (Pologne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC/2.750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/46/PV.16
4 novembre 1991

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINTS 47 A 65 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Mme HASSAN (Somalie) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous adresser les félicitations sincères et chaleureuses de **ma** délégation à l'occasion de votre élection bien méritée à la présidence de cette importante commission. Votre élection est **un hommage** rendu à **vo**tre expérience et à l'habileté avec laquelle vous parcourez les arcanes de la diplomatie internationale. Nous voudrions également féliciter les **autres membres** du Bureau.

Lorsque nous nous sommes rencontrés dans cette commission il y a un an, pour examiner **le** point important de l'ordre du jour consacré au désarmement, nous l'avions fait dans un **climat** international extrêmement favorable. Pour la première fois, le monde voyait la guerre froide et les affrontements du passé entre les deux superpuissances céder la place à une nouvelle ère de coopération et de compromis. Cette transformation importante du conflit idéologique Est-Ouest et de l'affrontement militaire a été symbolisée fort à propos **par** la chute **du** mur de Berlin.

Alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui, il y a d'autres signes encourageants de détente de l'atmosphère mondiale, notamment en ce qui concerne l'élimination des **armes de des'** **ru**ction massive. Ces faits positifs ont naturellement renforcé les espoirs de la communauté internationale de réaliser un monde plus sûr et plus pacifique.

Dans son rapport sur les travaux de l'organisation, le Secrétaire général a dit ce qui suit :

"A l'échelle mondiale, il faut citer au nombre des priorités la recherche de nouvelles réductions stabilisatrices des armes nucléaires, le maintien du regain d'intérêt porté au Traité **sur la non-prolifération** des **armes** nucléaires, l'arrêt de la prolifération **incontrôlée** des **armes** perfectionnées de destruction massive et de la technologie utilisée dans ce domaine, la conclusion rapide d'une **convention** sur l'interdiction totale des armes chimiques et le renforcement des obligations fondamentales découlant de la Convention **sur** les **armes** biologiques."

(A/46/1, p. 12)

Mme Hassan (Somalie)

A cet égard, nous nous joignons aux nombreux **orateurs** qui ont déjà applaudi à la signature du Traité sur la réduction des **armes** stratégiques, à Moscou le 31 juillet dernier, par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Ce Traite prévoit une réduction de 30 % de leurs arsenaux stratégiques. Un autre élément positif qui nous aidera, croyons-nous, à atteindre notre objectif ultime, c'est-k-dire le désarmement complet, est l'annonce faite récemment par le Président Bush qui a déclaré que les Etats-Unis avaient l'intention de procéder à une réduction unilatérale des missiles tactiques des Etats-Unis et la réaction du Président Gorbatchev qui a déclaré que l'Union soviétique agirait de **même**.

Bien que la communauté internationale ait encore un long chemin à parcourir pour atteindre ce louable objectif, **ma** délégation se réjouit des décisions annoncées par les deux dirigeants et pense que c'est un pas dans la bonne direction. Le désarmement nucléaire complet est toutefois inextricablement lié au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. **Ma** dolégation partage l'avis exprimé à la Commission selon **lequel** en continuant à fabriquer des **armes** nucléaires sophistiquées, on ne fera qu'encourager la prolifération, ce qui risque d'annuler les efforts faits par la communauté internationale pour éliminer en fin de **compte** tous les types d'armes de destruction massive.

Dans le contexte des efforts faits sur le plan mondial pour **réaliser** le désarmement nucléaire grâce à la création de zones exemptes **d'armcs** nucléaires dans les différentes régions du monde, la question de la dénucléarisation de l'Afrique du Sud revêt une importance particulière. L'une des décisions prises au sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Abuja, au Nigeria, en juin dernier, traitait de la mise en oeuvre de la Déclaration du Caire de 1964 sur la dénucléarisation de l'Afrique. **Ma** délégation continue de penser qu'il sera impossible d'atteindre cet objectif tant que la capacité nucléaire déclarée de l'Afrique du Sud, qui présente un grave **danger**, en particulier pour la sécurité des Etats africains, ne sera **pas** annulée.

Il y a cependant des signes qui permettent de penser que la conclusion et **la** signature par l'Afrique du Sud de l'accord de garanties avec l'Agence **internationale** de l'énergie atomique (AIEA) et son **adhésion** au **Traité** sur la non-prolifération des armes nucléaires ont diminué la menace posée par la

Mme Hassan (Somalie)

capacité nucléaire de ce pays. Ma délégation voudrait, cependant, rappeler à nouveau que toute complaisance de notre part sur cette question vitale sera dangereuse et préjudiciable à la paix et à la sécurité, non seulement des Etats africains mais aussi du monde *entier*.

Mme Hassan (Somalie)

Nous persistons donc à croire qu. . malgré les mesures prises dans ce sens par l'Afrique du Sud - et que je viens de mentionner -, il est impératif pour la communauté internationale de surveiller de près et de façon constante l'évolution annoncée par ce pays de son programme nucléaire.

Ma délégation a lu le rapport de la Conférence du désarmement avec toute l'attention qu'il mérite, Nous avons également été encouragés d'entendre le Président de la Conférence, le représentant du Venezuela, nous dire que le principal aboutissement des **discussions** a été le travail accompli relativement à la structure préliminaire d'une convention multilatérale sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication, du **stockage** et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous partageons **l'espoir** et l'optimisme du Président de la Conférence du désarmement de voir conclure l'année prochaine un accord définitif sur la convention.

Nous sommes encouragés; également de constater, à la lecture de sa déclaration, qu'en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, les délibérations du Comité spécial s'acheminent vers un dialogue ordonné et systématique. La Somalie a déclaré à maintes reprises qu'elle continuait à appuyer les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Par **conséquent**, nous nous joignons aux autres délégations pour nous opposer, conformément aux résolutions des Nations Unies à ce sujet, à l'extension de toute concurrence ou activité militaire à l'espace extra-atmosphérique.

Il est à peine nécessaire pour ma délégation de souligner le rôle important **joué** par les Nations Unies dans le domaine du désarmement. Nous aimerions saisir cette occasion pour rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général adjoint aux affaires de **désarmement**, M. Akashi, **et à ses** collaborateurs dévoués, pour le rôle qu'ils continuent **de** jouer et pour leurs efforts visant au renforcement de ce rôle.

En conclusion, ma délégation **estime** qu'en dépit du climat favorable qui prévaut **aujourd'hui** sur le plan politique international - un climat **nous** permettant d'arriver à des décisions d'une grande portée dans un esprit de compréhension et de conciliation -, nous ne devons pas ignorer la menace non militaire **qui** existe parmi nous sous forme de graves déséquilibres socio-économiques. Il ne saurait y avoir de paix durable dans le monde **si** et

Mme Hassan l i e)

tant que de sérieux efforts ne sont pas **déployés** pour rétrécir, si pas combler, le fossé béant qui **sépare** les nantis et **les déshérités** dans le monde. Si nous ne le faisons pas, tous **les bénéfiques** limités que **nous avons** atteints jusqu'ici, principalement dans le domaine du **désarmement**, sont menacés d'être réduits à néant,

M. CAMILLERI (Malte) (interprétation de l'anglais) : **Etant** donné que c'est la première fois que j'interviens devant cette commission, je voudrais vous féliciter, Monsieur le **Président**, ainsi que les autres membres du **Bureau**, à l'occasion de votre élection.

L'effet des profonds changements intervenus dans **les** relations Est--Ouest devient de **plus en plus** le point de départ des discussions à propos de l'**état** actuel et des **perspectives** de l'ordre international.

Au centre des **événements** récents, l'on trouve un nouvel esprit de confiance **né** entre **les deux** Etats qui possèdent de loin **les deux arsenaux** les plus puissants. Les **racines** de **cette** confiance sont complexes et **variées**.

Certains voient la longue période de détente et **le** processus d'édification **de** la confiance qui l'a accompagnée comme étant **des facteurs** importants de cette nouvelle situation. D'autres attachent une plus grande signification aux événements intérieurs survenus **en** Union soviétique **et** à l'effet qu'ont eu ces événements sur la **politique** étrangère de ce pays et sur la perception qu'en ont d'autres pays. Beaucoup sont **persuadés** que la **cause** essentielle **de** cette nouvelle évolution a **été** la faillite de l'idéologie du communisme et la disparition qui en est **résultée** du climat d'affrontement qu'elle entretenait.

Il est **hors** de doute que tous ces **éléments** ont **joué** un rôle. Des avis divergents quant à leur importance relative ainsi qu'à l'existence et le bien-fondé d'autres facteurs, continueront longtemps à colorer l'analyse de la portée et de la nature du nouvel ordre mondial que nous voyons **naître**.

Il y a aussi la reconnaissance inévitable du fait - souligné par la récente expérience dans **le** Golfe et les événements tragiques qui se déroulent actuellement en Yougoslavie - **que** la disparition de l'ancien affrontement n'est pas, **en** soi, une panacée à tous les maux dont souffre le monde.

La plupart sont donc **d'accord** pour **penser** que, **quelle** que soit **la** nature du nouvel ordre mondial, il **s'accompagne** à la fois de possibilités inattendues

M. Camilleri (Malte)

et de nouveaux défis, **particulièrement** dans les domaines relatifs au désarmement'. Une tâche essentielle pour une commission comme la **nôtre** consiste **à identifier** de façon aussi précise que possible quelles sont les nouvelles **possibilités** et **quels** sont les nouveaux défis.

Un domaine dans lequel des changements très visibles et Spectaculaires se sont produits est celui du désarmement nucléaire. **On peut mesurer la nature** fondamentale de ces changements par le fait que certaines décisions et certaines actions, **inconcevables** il y a quelques années à peine, sont maintenant considérées comme allant de soi.

En un laps **de** temps extrêmement court, le monde a vu intervenir un accord sur le démantèlement des armes nucléaires à portée intermédiaire et stratégiques. Il a appris que des décisions unilatérales avaient **été** prises concernant des **réductions** substantielles des **armes** nucléaires tactiques. Il a vu le retrait progressif des armements nucléaires du territoire de pays tiers. Il a été témoin des premières étapes du démantèlement des **armes** nucléaires en haute mer. Il y a **même** la perspective tentante d'une future coopération **en** matière de **systèmes** de **défense** contre les missiles balistiques.

Ces voix qui, il y a quelques années à peine, étaient tellement persuasives en recommandant **la prudence** - si ce **n'est** l'inaction - en matière de désarmement nucléaire, ou bien **sont devenues** totalement **silencieuses**, ou bien, lorsqu'elles s'efforcent de résister au cours des événements, sont rapidement noyées, comme ce fut le cas en Union soviétique en août dernier. Non moins Surprenant est de voir se taire également **les** voix de certains **de** ceux qui condamnaient autrefois avec **18 plus** de force le vieil ordre **mondial** fondé sur l'équilibre précaire de la méfiance et **de** la dissuasion par l'escalade **nucléaire**.

Malte se félicite sincèrement de cette évolution positive.

Nous sommes particulièrement heureux des décisions prises tant par les Etats-Unis que par **l'Union** soviétique de faire **disparaître** toutes les **armes** nucléaires tactiques des navires de surface et des sous-marins de combat. Nous pensons que Cette décision contribuera certainement de façon positive à la sécurité et **à la** stabilité dans des régions maritimes fermées comme la Méditerranée où, en plus d'autres considérations, la présence d'armements nucléaires comporte des risques exceptionnels pour les **populations** du littoral.

M. Camilleri (Malte)

Nous respectons la **sagesse** et le courage des dirigeants des Etats-Unis et de l'**Union** soviétique, qui ont pris les premières décisions les plus cruciales pour **lancer** le processus du désarmement **nucléaire**. Nous les encourageons **vivement** à rester dans la voie qu'ils ont choisie. Ils ont **certainement reconnu**, au **même** titre que n'importe qui, combien il reste encore à faire pour assurer une **stabilité réelle** et durable dans les relations internationales.

Nombreux sont ceux **qui** ont dit **à bon droit** que la sécurité mondiale ne peut être garantie exclusivement par des actes unilatéraux ou bilatéraux. Il vient un moment où toute la communauté internationale doit prendre part **au** processus en cours. C'est dans ce contexte qu'il faut commencer **à** rechercher les nouvelles possibilités qui sont **créées** et les défis qui se profilent **dans** leur sillage.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, Malte espère que le nouvel environnement international donnera une impulsion nouvelle à des efforts entrepris de longue date dans trois domaines connexes, **à** savoir : l'interdiction complète des **essais**, la non-prolifération et la **création** de zones exemptes d'armes **nucléaires**.

Les arguments en faveur **de** la cessation de tous les essais nucléaires sont pressants, à la fois pour des raisons de sécurité et d'environnement. L'Union soviétique a fait **un** premier pas très bienvenu en déclarant un moratoire unilatéral d'un an. Le niveau et le perfectionnement des arsenaux **nucléaires** existants des grandes puissances devrait leur permettre d'étendre bientôt au plan horizontal l'idée d'un moratoire. Ce serait là un pas important vers un accord devant intervenir plus tard **en vue** de transformer le Traité partiel existant en **un** Traité d'interdiction complète des essais.

De son côté, une interdiction complète des essais nucléaires donnerait de la force **et** de la crédibilité au processus de non-prolifération nucléaire. Dans ce contexte, **nous** nous **joignons à** d'autres membres de la Commission pour saluer les récentes accessions au Traité sur la **non-prolifération** des armes nucléaires (TNP) et la décision de principe de la Chine, de la France et d'autres Etats d'y adhérer également.

La non-prolifération est un domaine **où** le besoin se fait sentir de **façon** évidente d'une action collective allant au-delà des actions unilatérale ou bilatérale des **grandes** puissances. C'est aussi un domaine dans lequel les

M. Camilleri (Malte)

avantages de la nouvelle atmosphère de confiance entre les deux superpuissances ne sont pas transférables automatiquement, c'est bien évident, au reste de la communauté internationale.

Deux **obstacles**, parmi beaucoup d'autres, se **dressent sur** le chemin de la **réalisation** d'un régime de **non-prolifération efficace** et crédible. **Il y a**, d'une part, les **incertitudes** créées par les parties au **TNP** qui cherchent à exploiter **les** limites du régime actuel de garanties, et, d'autre part, les préoccupations tout autant déstabilisantes engendrées par le fait que certains Etats, qui sont **à même**, de **toute** évidence, de fabriquer des armements nucléaires, ne sont toujours pas **prêts à** adhérer au TNP.

M. Camilleri (Malte)

La communauté internationale a montré qu'elle était capable aujourd'hui de faire preuve de volonté politique pour dénoncer et inverser les cas flagrants de non-respect, Elle devrait adopter une attitude non moins énergique à l'égard des pays qui cherchent à camoufler leurs activités en matière de fabrication d'armes nucléaires derrière leur décision de ne pas participer au TNP. Le meilleur moyen de parvenir à l'objectif final serait de combiner diverses mesures qui confèreraient une crédibilité accrue au rôle des **grandes** puissances, notamment des garanties de non-recours contre les Etats ne possédant pas ce type d'armes, tout en éliminant ou en réduisant **substantiellement** les risques découlant du non-respect ou de la non-participation.

Avec la disparition de l'affrontement Est-Ouest, bon nombre des facteurs qui permettaient, qui encourageaient peut-être même le non-respect ou la **non-participation**, ont aujourd'hui disparu. N'étant **plus** astreints aux nombreuses considérations stratégiques globales qui leur étaient imposées, les pays de différente% régions peuvent maintenant poursuivre plus librement leur **objectif** : arriver à un accord sur la création de zones **exemptes** d'armes nucléaires. La création de **ces zones** est un accompagnement important, voire indispensable, au processus **plus** large de la non-prolifération nucléaire. Nous avons beaucoup à apprendre de **l'expérience** positive des pays **d'Amérique latine** à cet égard.

Dans **l'esprit** de certains, les armes nucléaires ont acquis une sorte de légitimité macabre dans la philosophie de la dissuasion - encore que ce raisonnement soit particulièrement douteux au niveau régional. Aucune de ces considérations ne peut être invoqués on ce qui. **concerne** les armes chimiques ou **biologiques**.

Le processus de la recherche d'un accord sur **une** interdiction globale, réellement **vérifiable** et **complète** des **armes** chimiques est déjà très avancé à la Conférence du **désarmement** - le seul **domaine** malheureusement où la Conférence semble progresser **un tant soit peu**. **Malte** se félicite des progrès qui ont **déjà** été enregistrés dans ce **domaine** et **demande** instamment à toutes le parties intéressées de n'épargner aucun effort pour parvenir à un accord sur les problèmes restants, notamment la **vérification**.

M. Camilleri (Malte)

Tout aussi important à notre avis est le processus du **renforcement** du régime actuel de vérification et de limitation au titre de ce qui demeure principal traité de réduction des **armements** ouvert à la participation universelle - la Convention sur les **armes** biologiques.

En réfléchissant à ces questions, on se dit tristement que l'humanité pourra plus jamais ignorer aucun des secrets destructeurs qu'elle a découverts. Mais elle peut apprendre à agir collectivement pour **éliminer** les menaces que cette découverte fait peser sur sa propre survie.

Les problèmes liés aux armes classiques ne peuvent être considérés en termes aussi cataclysmiques. La réduction du niveau des **armes** classiques reste néanmoins un objectif de taille **au vu de la** nécessité du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nombre de délégations qui ont pris la parole à la Commission ont fait **remarquer** que l'un des résultats regrettables de la fin de la guerre froide semble avoir **été** de déclencher des querelles ethniques, politiques et territoriales restées en veilleuse ces **50** dernières années. Peut-être est-il prématuré de conclure que l'avalanche de nouveaux problèmes qui ont surgi, surtout en Europe, font plutôt partie intégrante du nouvel ordre international au lieu d'être un processus d'ajustement naturel, encore que temporaire, **aux** réalités nouvelles.

Cependant, quelle que soit leur signification à long terme, l'apparition de ces nouveaux problèmes, jointe aux problèmes plus anciens et non résolus qui sévissent dans de nombreuses parties du monde, souligne la nécessité de prendre d'urgence des mesures pour **accroître** la sécurité et la stabilité. Ces mesures comprennent une action au niveau international, grâce notamment au renforcement de l'efficacité du rôle préventif et de maintien de la paix des Nations Unies faisant intervenir à la fois le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Ces mesures comprennent également une action au niveau régional, **où** le rôle **joué** dans le domaine de l'instauration de la confiance et de la sécurité ainsi que du **désarmement** - sur le modèle de celui **joué** avec tant de succès par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (**CSCE**) - est désormais bien établi. Ces mesures comprennent aussi une action tendant à réduire le niveau des **armes** classiques partout dans le monde.

M. Camilleri (Malte)

La question des niveaux des armes classiques retient **particulièrement** l'attention cette année à la Commission au vu de la proposition dont nous sommes saisis concernant l'établissement d'un registre des transferts d'armes. On reconnaît généralement que les mesures propres à **accroître** la transparence des niveaux d'armements classiques sont en soi **d'utiles** mesures de confiance et de sécurité. Ces mesures encouragent aussi le processus de réduction des armements classiques. Les avis sont toutefois partagés quant à savoir si la création immédiate d'un registre sur les transferts d'armes constitue ou non la mesure la plus efficace dans ce sens.

Malte se **félicite** de l'étude du Secrétaire général sur les moyens de favoriser la transparence des transferts internationaux d'armes (**A/46/301**). Le rapport rappelle qu'en 1968 déjà, Malte avait parrainé un projet de résolution demandant au Secrétaire général d'établir la position des Etats Membres quant **à** l'idée d'un registre des Nations Unies pour les transferts d'armes. Prenant la parole **à** l'Assemblée en 1965, un an seulement après l'entrée de Malte **à** l'Organisation, notre Premier Ministre de l'époque, M. George Borg-Olivier, parlant de désarmement, a dit :

"L'une de ces mesures consisterait **à** faire connaître **publiquement** et, par conséquent, **à** contrôler indirectement les transferts d'armements entre les Etats." (**A/PV.1359, par. 14**)

Aujourd'hui, nous appuyons la proposition **d'établissement** d'un registre des transferts d'armes.. Nous le faisons en sachant très bien que les transferts d'armes ne sont qu'un aspect de toute la question **des** niveaux d'armements. **Il** y a les aspects tout aussi importants de la fabrication et du stockage, ainsi que la question connexe du transfert des technologies, qu'il conviendra de traiter également.

Nous **ne** voyons cependant pas pourquoi tous **ces** aspects devraient être traités ensemble ou pas du tout. Nous comprenons **encore** moins pour quelle raison la question des niveaux des armes classiques devrait absolument être examinée avec la question des armes de **destruction** massive, y compris les armements nucléaires.

La question de l'établissement d'un registre des transferts d'armes est une question extrêmement délicate **à** de nombreux égards, s'agissant **notamment** des préoccupations de souveraineté nationale et du droit **de** légitime défense,

M. Camilleri (Malte)

ou s'agissant des aspects de sécurité régionale ou des incidences **à long terme** de la question du transfert des technologies **et** de son utilité pour **le développement**.

Compte tenu de **ces** considérations, il est indispensable que la décision d'établir **18 registre**, et **à** quelle date notamment, tienne compte des préoccupations légitimes de toutes **les** parties. Cela étant, à l'étape actuelle tout au moins, le **registre** étant volontaire, il **ne** pourra être effectif que si la décision de sa création **est** le résultat d'un **véritable** consensus. Nous prions instamment toutes les parties intéressées d'oeuvrer de manière **constructive à la réalisation de ce consensus**.

Nombre des délégations qui ont pris la parole à la Commission et **ailleurs** ont parlé **des** liens qui **continuent** d'exister entre **les** questions de **désarmement** et **de développement**, ainsi que du bien-fondé des considérations d'ordre écologique à cet égard. On **se rend compte de** plus en plus que **18** nouvel esprit de confiance et de **coopération** qui a remplacé le soupçon et l'affrontement dans nombre d'aspects importants **de** la vie internationale **peut** contribuer de manière significative **à** la réalisation d'un accord en vue d'une utilisation meilleure et plus rationnelle **des** ressources mondiales, **au profit** de la sécurité et du **bien-être** à long terme de tous les peuples.

Cependant, on est douloureusement conscient aussi de **ce** que la communauté internationale n'est pas encore tout à fait arrivée à saisir les nouvelles occasions qui **se** présentent à elle - que nous n'avons pas encore trouvé le bon moyen d'exploiter avec succès l'immense potentiel qui s'offre à nous. Ma délégation espère que notre commission pourra contribuer, modestement peut-être **mais** utilement, **à** la réalisation de cet objectif en convenant de **méthodes de** travail qui donneront plus de pertinence à **ses débats** et plus d'efficacité à **ses** décisions. NOUS sommes prêts à coopérer à tous les efforts **entrepris** dans ce sens.

M. AIT CHAALAL (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous présenter **à vous-même** ainsi **qu'aux** autres membres **du Bureau** les **félicitations** les plus chaleureuses de **la délégation** algérienne. Votre **élection** à cette charge est pour **nous** un gage **de** succès dans nos travaux. Je voudrais vous assurer de notre entière **coopération** dans **l'accomplissement** de votre haute mission.

M. Ait Chaalal (Algérie)

La délégation **du** Royaume du Maroc a déjà eu **à** s'adresser **à** cette commission au nom des pays membres de l'Union du Maghreb arabe, et elle a exprimé les **vues** d'ensemble de notre Union sur les questions de désarmement. Je souhaiterais, pour ma **part**, évoquer certains aspects particuliers qu'il me semble important de développer afin de mieux expliciter les positions de mon **pays**.

S'il est un domaine des relations internationales où l'évolution historique a produit des résultats positifs et ouvert la **voie** au lancement d'initiatives importantes, c'est bien **celui** du désarmement. Les accords se succèdent, et chaque jour de nouvelles propositions sont avancées pour réduire le potentiel nucléaire existant et tenter par là **même** d'éloigner le risque d'une conflagration dont toute l'humanité aurait à payer le prix.

M. Aït Chaalal (Algérie)

Ainsi, depuis la signature du premier accord de désarmement nucléaire en décembre 1987, deux nouveaux traités ont été conclus, le premier portant sur les **armes conventionnelles** en Europe, le **second** signé entre l'**URSS** et les Etats-Unis et portant sur les **armes nucléaires stratégiques**. Plus récemment encore, des propositions tendant à réduire le potentiel nucléaire tactique **ont** été avancées par les Etats-Unis et favorablement **accueillies** par l'**Union soviétique** qui a, de son **côté**, fait des propositions constructives renforçant ainsi la **dynamique** du désarmement. Nous espérons qu'un accord sur ces armes **sera** rapidement **finalisé** entre ces deux pays et que **d'autres** initiatives suivront.

L'Algérie se réjouit de cette **évolution** positive en matière de désarmement nucléaire, **même** si nous sommes **conscients** que beaucoup reste à faire, particulièrement au plan multilatéral, **pour** parvenir à une élimination totale et définitive de la menace nucléaire.

Nous nous en réjouissons, d'abord, parce que ces accords et propositions portent sur le désarmement nucléaire qui est, et qui restera la priorité absolue, comme l'indiquent le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ensuite, ces mesures de désarmement viennent exprimer de la manière la plus concrète possible les progrès réalisés sur la voie de l'assainissement des relations internationales par la promotion du dialogue et de la coopération comme **moyens** de règlement des différends. Enfin, nous nous réjouissons de cette évolution parce que ces mesures de désarmement, aussi partielles soient-elles, en considération de l'oeuvre **immense** à accomplir, serviront à maintenir le momentum pour des actions touchant à d'autres aspects du désarmement, et à étendre le processus à tous les pays.

Aussi méritoire soit-elle, l'oeuvre de désarmement jusque-là accomplie est toutefois loin **de** répondre à toutes nos espérances. A cela, il y a plusieurs raisons, et je citerai quelques-unes.

La première est que ce qui a été réalisé, s'est fait, pour l'essentiel, dans un cadre strictement bilatéral, et **nous** regrettons vivement que le cadre multilatéral de négociation soit, pour le moins, **marginalisé**.

La seconde raison est que les accords finalisés portent uniquement sur **des** mesures de réduction, voire de déclassement des arsenaux **nucléaires** et

M. Ait Chaalal (Algérie)

non pas sur des **mesures** radicales tendant à l'élimination complète de l'arme nucléaire.

La **troisième** raison est que, jusqu'à présent, aucun **progrès** n'a été réalisé en vue de la négociation **sur** des aspects très importants du désarmement, comme l'interdiction complète des essais nucléaires, la course aux armements dans l'espace, ou le désarmement naval.

La quatrième et dernière raison que je voudrais évoquer ici est le fait qu'en **même** temps que le cadre multilatéral de négociation en matière de désarmement est **marginalisé**, certaines initiatives impliquant les Nations Unies sont lancées en l'absence de consensus autour de leur caractère prioritaire ou urgent.

En s'adressant à l'**Assemblée** générale, le 27 septembre dernier, M. Lakhdar Brahimi, Ministre des affaires étrangères, a annoncé l'adhésion de l'Algérie, dans un premier temps, à quatre instruments multilatéraux de désarmement. **Permettez-moi** de rappeler ici ces instruments. Il s'agit : du Protocole de Genève sur la prohibition de l'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et des moyens bactériologiques; du Traité portant interdiction de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol; de la Convention portant interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'**environ**nement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles; du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

L'adhésion de **mon** pays à ces accords se veut, autant une contribution à l'oeuvre universelle de désarmement qu'une reconnaissance à la fois des mérites de ce qui a été déjà réalisé et de la nécessité de réaliser autour de cette oeuvre un consensus aussi général que possible pour en garantir l'application la plus stricte possible.

Si la recherche de l'universalité en matière de désarmement est un objectif louable en **soi**, cette préoccupation ne doit pas occulter les autres éléments qui entrent en ligne de compte dans la définition des positions des Etats à l'égard des instruments de désarmement. S'il est légitime de souhaiter que tous les pays se joignent à l'oeuvre de désarmement, il nous paraît aussi vital que soient préalablement réunies les conditions adéquates

M. Ait Chaclal (Algérie)

pour une universalisation des accords en vigueur, notamment une application égale et non discriminatoire de toutes leurs dispositions ainsi **qu'un** équilibre entre les obligations des Etats parties.

Compte tenu de ses options fondamentales, l'Algérie a choisi de développer la **recherche** pour une utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans divers domaines d'activités **socio-économiques**. D'ailleurs, ce programme de recherche, mené dans la transparence, est soumis unilatéralement au régime de contrôle de **l'AIEA**, avec laquelle mon pays entretient depuis des années une coopération fructueuse. C'est pou **quoi** une attitude de réserve de notre part **à** l'égard d'un instrument multilatéral, **quel** qu'il soit, ne doit en aucun cas donner lieu **à** des interprétations **erronées** et parfois tendancieuses frappant de suspicion toute initiative légitime d'acquisition et de maîtrise du progrès scientifique et technique pour les besoins stricts de développement.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, **l'Algérie** est partie prenante **à** la négociation en cours en vue de la finalisation d'une convention internationale portant sur l'interdiction complète de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Les progrès réalisés dans la **négociation** de cette convention, grâce notamment **à** l'initiative importante annoncée en mai dernier par le Président Bush et qui a permis de lever certains obstacles de taille, ainsi que l'accord qui se dessine sur certains aspects **encore** controversés, devraient faciliter la conclusion de cet instrument capital en 1992.

M. Ant Chaalal (Algérie)

Dans cette perspective, mon pays ne ménagera aucun effort pour que cet objectif se concrétise au cours de l'année prochaine.

Que le projet de convention globale sur les **armes** chimiques aboutisse, et dans les délais désormais impartis, cela ne peut que nous réjouir et nous donner l'espoir que la Conférence du désarmement puisse enfin être réhabilitée dans son mandat originel et réaliser les **mêmes** progrès dans la négociation sur les autres questions inscrites à son ordre du jour. Toutefois, la conclusion d'une convention internationale ne devrait pas, à notre sens, contrarier l'exigence du développement et l'accès à la technologie dans le domaine des industries chimiques.

Le **système** de vérification à mettre en place ne devrait pas se transformer en entrave **insurmontable** à l'essor des industries chimiques des pays en développement, ni un moyen de contrôle de celles-ci. Seule la satisfaction de cette condition primordiale peut garantir l'adhésion universelle à la future convention.

En matière de **désarmement**, l'approche globale de l'Algérie procède d'une ligne politique constante, confortée d'ailleurs par les développements intervenus ces **dernières années** sur la scène internationale.

Notre position en la **matière** est que les mesures de confiance et de désarmement sont l'aboutissement d'un dialogue fécond visant à l'apaisement, à l'assainissement préalable des relations entre les Etats et au règlement des conflits et différends qui sont à l'origine des tensions. L'exemple de l'Europe et des relations Est-Ouest est, à cet égard, assez édifiant. C'est la volonté clairement affirmée d'atténuer les **uivergences** politiques et les antagonismes d'antan qui a permis la réalisation d'énormes progrès dans le domaine du désarmement.

Ceci pour dire que toute initiative en **matière** de désarmement, quels qu'en soient les **mérites** intrinsèques et quelles que soient les motivations de ses promoteurs, doit s'inspirer, d'abord et avant tout, de la réalité de l'environnement politique, de ses exigences et de ses contraintes. Cette réalité impose que soient **préalablement** réglés, dans un **cadre** global qui tienne compte de toutes les dimensions de la question, les problèmes de nature politique qui entravent **l'instauration** d'une paix véritable et d'une sécurité durable dans telle ou telle région.

M. Ait Chaalal (Algérie)

A cet égard, l'initiative prise il y a quelques mois par les **grandes** puissances tendant à **établir** des règles pour le contrôle des armements au Moyen-Orient ne nous paraît pas de nature à constituer, à elle seule, une réponse idoine aux problèmes de cette région. Des aspects très importants sont **passés** sous silence, comme les capacités nucléaires **d'Israël**, qui représentent une menace réelle pour la paix et que la régime israélien refuse obstinément de placer sous le contrôle de **l'AIEA**. De plus, ces initiatives sont lancées sans qu'aucune concertation n'ait **été** engagée préalablement avec les Etats concernés, comme si ces derniers n'avaient pas le droit de se prononcer sur les mesures envisagées qui engagent leurs besoins de sécurité, et donc leur avenir.

De même, la proposition de l'établissement d'un registre des transferts des armes classiques mérite qu'on s'y attarde. En effet, là encore, nous devons nous attaquer, en priorité, aux **causes** qui sont à l'origine de l'accumulation des armements, notamment dans les pays en développement. De plus, si la transparence doit être appliquée aux transferts d'armes, elle doit l'être aussi pour tous les autres **aspects** liés à cette question, à savoir la production de ces armes, les stocks constitués et les transferts de technologie dans le domaine militaire. **Il** doit être aussi impérativement tenu compte des besoins de défense des Etats par rapport aux menaces qui pèsent sur leur sécurité et des réalités politiques de chaque **région**. La transparence dans le transfert des armes de destruction massive devrait aussi être un objectif à atteindre.

C'est pourquoi ma délégation estime qu'un effort supplémentaire de réflexion doit **être** entrepris, dans le cadre approprié et en coopération avec tous les Etats, pour que cette question soit examinée en profondeur, compte tenu notamment des priorités du désarmement général et complet, des besoins de défense des Etats et de l'ensemble des aspects liés à cette question. C'est là, nous semble-t-il, une exigence incontournable si l'on **veut** parvenir à un **consensus** aussi large que possible sur ce problème, condition **sine qua non** pour la mise en **oeuvre** efficace des mesures à envisager. Un moyen de réaliser un tel consensus **sur** les questions de désarmement nous semble être l'implication de **l'ONU** dans **toutes** les phases du processus de négociation de l'ensemble de ces questions.

M. Ait Chaalal (Algérie)

Pour conclure, je voudrais dire tout l'espoir que nous nourrissons pour une répartition équitable des dividendes de la paix, une paix tributaire d'abord de la recherche de règlements justes et durables aux conflits dont souffrent de nombreux peuples à travers le monde, de la promotion d'un véritable développement dans les pays du tiers monde, d'une désescalade vigoureuse dans la course aux armements et, enfin, de la transition vers un **système** de relations internationales gouverné par les vertus du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la coopération.

M. JILOA TANG (Cameroun) : La délégation du Cameroun s'associe avec plaisir aux félicitations chaleureuses adressées à vous-même et aux autres membres du Bureau à l'occasion de votre élection. Nul doute que sous votre présidence, notre commission pourra oeuvrer toujours plus efficacement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Soyez donc assuré de notre entière coopération dans cette entreprise.

Plus que l'an dernier à pareille époque, les travaux de notre commission se tiennent à une période historique favorable, où l'amélioration des relations Est-Ouest et du climat international en général se traduit par de **nouvelles** initiatives dans le domaine du désarmement : la conclusion de l'Accord **START** - Traité sur la réduction des **armes stratégiques** - par Washington et Moscou; la décision américaine d'éliminer toutes les armes nucléaires tactiques basées à terre et sur mer en Europe et en Asie et de négocier des réductions substantielles des missiles balistiques à portée intermédiaire, et la proposition soviétique réciproque participent de la volonté des deux grandes puissances d'amorcer des avancées significatives dans le domaine du désarmement.

Le Cameroun salue ces mesures de nature à promouvoir la paix et la sécurité internationales, encourage la poursuite d'autres initiatives de ce genre en vue d'une réduction plus significative des armes conventionnelles et de destruction massive afin de les maintenir à un niveau minimum de défense.

M. Biloa Tang (Cameroun)

Nous pensons en effet que la communauté internationale doit oeuvrer sans relâche pour conforter l'actuel climat de **détente** propice à la réalisation des objectifs communs poursuivis dans le domaine du désarmement et qui sont restés trop longtemps hypothéqués par la guerre froide.

C'est pourquoi le Cameroun **estime** que les initiatives unilatérales et bilatérales dans le domaine du désarmement, aussi louables qu'elles soient, gagneraient à être complétées par une approche globale, multilatérale et consensuelle. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies nous paraît constituer le cadre **le** plus approprié pour l'examen de la question du désarmement qui est l'affaire de **tous**.

Face au constat toujours inquiétant de la **possession** d'arsenaux nucléaires immenses et d'autres **armes** de destruction massive par de nombreux Etats, il nous paraît nécessaire et souhaitable d'aborder le problème du désarmement selon une approche intégrée si l'on veut freiner la course aux armements et accélérer le processus de réduction des armements et de désarmement : les efforts déployés au niveau multilatéral à cet égard rencontrent notre soutien actif.

C'est notamment dans cet esprit que le Cameroun appuie la recommandation relative au rétablissement du Comité ad hoc de la Conférence du désarmement dans la perspective d'une interdiction des essais nucléaires en 1992. Nous souhaitons que les travaux **dudit** comité permettent l'élaboration d'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires.

Nous nous félicitons **également** du fait que plusieurs pays ont permis d'élargir le caractère d'universalité du traité sur la non-prolifération des **armes** nucléaires : nous saluons à cet effet les **décisions** prises par la France, la Chine, l'Afrique du Sud, la **Tanzanie**, la Zambie et le Zimbabwe et nous espérons que les Etats qui ne l'ont pas encore fait se joindront au reste de la communauté internationale pour bâtir un monde exempt d'armes nucléaires.

En outre, le Cameroun **est** favorable à l'élargissement du Traité sur la non-prolifération, à la convocation de la Conférence de 1995 y relative et dont les préparatifs devraient commencer en 1993.

Les armes de destruction massive que sont les armes chimiques **et** biologiques méritent également l'attention de la communauté des nations. **Le** Cameroun, qui apporte son appui à l'élaboration en cours d'une convention **sur**

M. Biloa Tang (Cameroun)

les armes chimiques, espère donc que les obstacles au régime de la vérification qui **empêchent les** progrès **nécessaires** vers un règlement final feront l'objet de compromis et qu'un accord pourra être réalisé à la Conférence de 1992.

Nous souhaitons par conséquent que la future convention sur les armes **chimiques** connaisse une adhésion universelle, et ceci sans préjudice de la possibilité pour les pays du tiers monde en particulier de développer une industrie chimique **à des** fins pacifiques.

Le Cameroun apporte **également** son soutien aux conclusions de la troisième Conférence d'examen des Etats parties **à la** Convention sur les armes biologiques et dont la déclaration réaffirme notamment que l'adhésion universelle à la Convention renforcerait la paix et la sécurité internationales.

En raison de l'intérêt que revêtent les questions de désarmement, nous *estimons* que **la** participation de tous les Etats **à** toutes les étapes des négociations sur ces questions au niveau des différentes structures multilatérales mises sur pied **à** cet effet est hautement souhaitable. Aussi **réitérons-nous** notre appel dans le sens de l'élargissement de la composition de la Commission du désarmement.

Par ailleurs, nous avons accueilli favorablement la décision prise à la session de juin 1993. tenue **à** Genève portant sur l'amélioration du fonctionnement de la Conférence du désarmement. Par cette décision, les Etats non **membres invités** à la Conférence pourront dorénavant prendre part aux **réunions** plénières et aux **délibérations des** organes subsidiaires.

Sur un autre **plan**, l'une **des** leçons de la guerre du Golfe est qu'un contrôle du transfert des armes est souhaitable si l'on veut empêcher une **prolifération** désordonnée **de** ces armes.

Le Cameroun approuve donc le principe de l'institution sous les auspices des Nations Unies d'un registre universel et non discriminatoire sur le transfert des armes conventionnelles,

Mais la mise *en* oeuvre d'un tel registre posant des problèmes, nous pensons que toutes les propositions avancées dans ce **contexte** devraient être examinées dans un esprit réaliste et d'ouverture afin de parvenir à un **compromis** satisfaisant.

M. Biloa Tang (Cameroun)

Dans son importante **allocution** devant cette commission, M. Yasushi Akashi, Secrétaire général adjoint pour les affaires de **désarmement**, a déclaré que la communauté internationale doit adopter une approche **multidimensionnelle** de la paix et de la sécurité dans laquelle l'aspect militaire serait examiné en relation avec d'autres priorités telles que le développement, l'environnement et la protection des droits de l'homme.

Pour sa part, le Cameroun a toujours fait sienne cette préoccupation, notamment lorsqu'il a suggéré la relation désormais acceptée et établie entre désarmement et développement. En effet, le renforcement de la **sécurité** à un niveau minimum de défense permettrait de réaliser des économies substantielles pouvant être transférées au développement **socio-économique** et à la protection de l'environnement.

Par ailleurs, le désarmement ne peut produire les effets escomptés que s'il aboutit à l'établissement de la confiance entre les Etats.

C'est pourquoi, **tout** en poursuivant l'objectif final de désarmement global, le Cameroun encourage toutes **les** initiatives visant à promouvoir le désarmement au plan régional, qui est un facteur essentiel de la paix et de la sécurité **internationales**.

C'est dans cette perspective que mon pays a abrité du 17 au 21 juin dernier à Yaoundé un séminaire-atelier sur la solution des conflits, la prévention et la gestion des crises et le renforcement de la confiance entre les Etats membres de la communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Ce séminaire, organisé par le Département des affaires de **désarmement** du Secrétariat général des Nations Unies, en collaboration avec le Gouvernement du Cameroun, a regroupé dix pays de la sous-région.

Je tiens ici à remercier **l'ONU**, plus **spécialement** le Secrétaire général adjoint M. Akashi et à lui renouveler la disponibilité du Cameroun à **coopérer** avec l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du **désarmement**.

Les participants au séminaire-atelier de Yaoundé ont émis le vœu que la **communauté** internationale continue à apporter son appui à la vaste entreprise initiée par les Etats de **l'Afrique** centrale et qui devrait aboutir : à la conclusion d'un pacte de non-agression et à l'adoption d'instruments juridiques portant sur un **système** d'assistance mutuelle et de **défense** collective aux plans **sous-régional** et **régional**; à la création, dans le cadre

M. Bilou Tang (Cameroun)

des formations universitaires ou militaires existantes dans la sous-région, d'un centre d'études stratégiques, et à l'établissement de la coopération sous-régionale en matière de formation militaire] à l'organisation d'exercices militaires conjoints et de patrouilles mixtes - cela se fait déjà -; à la création, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'un comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité; à l'intensification de la présence diplomatique effective de chaque Etat dans tous les autres pays de la sous-région - cela se fait déjà autant que possible -; à la réduction des budgets militaires et de sécurité et à l'affectation des ressources ainsi dégagées au développement socio-économique et notamment aux projets de développement régionaux et nationaux; à l'établissement de lignes rouges entre les chefs d'Etat ou de gouvernement et au renforcement de la coopération économique, tel que prévu dans le traité portant institution de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

M. Bilou Tang (Cameroun)

Les conclusions du séminaire-atelier de Yaoundé, déjà communiquées au Secrétaire **général** des Nations Unies, feront le **moment** venu l'objet d'un projet de résolution, au nom de tous les pays de la sous-région, et nous avons bon **espoir** de voir ce projet de résolution recueillir l'appui unanime de cette **commission** et, **plus** tard, de l'Assemblée générale.

Enfin, la situation internationale actuelle suscite de nombreux espoirs qui sont autant de défis **à l'Organisation** des Nations Unies **dans** le domaine du désarmement.

Le Cameroun, qui est un petit pays, estime que les Nations Unies doivent continuer d'être le cadre privilégié dans lequel doivent se **négoier toutes les** questions faisant l'objet des préoccupations communes de l'ensemble des nations. **Nous** devons donc **tout** mettre en oeuvre pour que le rôle des Nations Unies soit **renforcé**. Pour sa part, le **Cameroun** ne ménagera aucun effort pour apporter sa modeste contribution **à** cette fin.

M. GARCIA MORITAN (Argentine) (interprétation de l'espagnol) :
Monsieur le Président, je voudrais dire **toute** la satisfaction de ma délégation **de** voir le représentant de la Pologne, dont le cheminement politique est bien connu, à la **présidence** de notre **commission**, et ce n'est pas fortuit s'il **s'agit** de la Première Commission de l'Assemblée générale.

Je voudrais **également** exprimer nos remerciements au **Secrétaire** de la Commission, **M. Kheradi**, qui est en quelque sorte le fil conducteur et continu de l'effort multilatéral que nous **poursuivons** chaque année dans cette salle.

Ce faisant, je **voudrais** tout particulièrement exprimer la reconnaissance **de mon** gouvernement au Département des affaires de désarmement des Nations Unies **dans** son ensemble, en particulier au Secrétaire général adjoint aux affaires de **désarmement**, **l'Ambassadeur** Yasushi Akashi, qui, ces **10 dernières années**, a **œuvré** avec dévouement et efficacité au service de la **cause** du désarmement .

La **présence** toujours plus active des Nations Unies dans ce domaine est **essentielle**. Je dirai même qu'elle est cruciale dans la configuration d'un cadre multilatéral **renouvelé** et d'un processus actif de négociation en **matière** de désarmement.

Récemment j'ai eu la satisfaction de présider la troisième Conférence des parties chargée de l'examen de La Convention sur les **armes** biologiques et je

M. Garcia Moritan (Argentine)

dois faire remarquer, à titre personnel, que de nombreux Etats parties sont redevables aux Nations Unies du succès de cette réunion. Il faut saluer particulièrement le travail admirable du Secrétaire général de la Conférence, M. **Sammy Kum Buo**, de toute son **équipe** et de la division du Département des affaires de désarmement, dirigée avec une efficacité exemplaire par **l'Ambassadeur** Berasategui.

De **même**, la présence **à** la tribune du Secrétaire général de la Conférence du désarmement, **l'Ambassadeur** Komatina, revêt une importance particulière qu'il convient de souligner. Il faut également reconnaître que le Secrétaire général de la Conférence a accompli un travail unique et important au cours des processus de négociation et, dans ce contexte, **l'Ambassadeur** Komatina, en sa double qualité de Représentant personnel du Secrétaire général des Nations **Unies** et de Secrétaire général de la Conférence, tant **à** des étapes complexes de la Conférence qu'aujourd'hui **où** nous nous acheminons vers des négociations fructueuses en matière d'armes chimiques, s'est acquitté de sa tâche de façon remarquable. Le nom de **l'Ambassadeur** Komatina figure déjà dans les annales de l'histoire de la diplomatie multilatérale en tant que l'un des plus grands diplomates de cette partie du siècle.

La régularité de notre rencontre annuelle **à** la Première Commission, en plus de répondre **à** la logique d'un calendrier de réunions, nous permet de **prendre** des distances par rapport aux événements passés et de les évaluer dans le contexte de nos travaux. **Il** y a deux ans, le leitmotiv des interventions était bien sûr les changements qui intervenaient en Europe orientale et qui, par leur influence directe sur l'évolution de l'affrontement stratégique Est-Ouest, **ont neutralisé** l'importance de cet affrontement et nous ont fait prendre conscience qu'il **était** nécessaire de réexaminer totalement les caractéristiques et la portée de l'ordre du **jour** multilatéral en matière de sécurité.

En 1990, nous sommes venus ici en retenant notre souffle, vu la possibilité alors, qui s'est ensuite concrétisée, d'un affrontement armé dans le Golfe, et en nous demandant quel serait l'effet de cette **crise** dans le contexte prometteur qui se **dessinait** en matière de désarmement et de sécurité.

Aujourd'hui, malgré cette crise qui, au **moins** dans ses aspects les plus graves, a pu être surmontée, nous devons relever de nouveaux défis que,

M. Garcia Moritan (Argentine)

pourrions-nous dire, nous lance la volonté indomptable des peuples qui aspirent à la liberté et à leur développement en sociétés plus justes, où la pauvreté ne sera pas de règle.

La question à laquelle nous devons répondre dans ce cadre précis est de savoir comment et de **quelle** façon le schéma existant, l'ordre du jour actuel en **matière** de désarmement et de sécurité, correspond à notre réalité.

Nous **répondons** qu'il nous faut agir de façon efficace et décidée en procédant aux changements indispensables pour éviter que l'examen **multilatéral** des questions de sécurité ne se réduise à un écho passif des faits et **événements** qui se produisent en dehors de la Première Commission ou **même de la** Conférence du désarmement qui, pompeusement peut-être, nous ne nous laissons pas de qualifier d'"unique instance multilatérale de négociation en matière de **désarmement**". Et en disant cela, je **me** demande si notre répétition quasi mécanique de **ces termes** n'est pas directement proportionnelle à la perte **d'influence** réelle qu'ont connue ces dernières années les **systèmes** multilatéraux dans le domaine de la sécurité.

Heureusement, aujourd'hui, les Nations Unies voient leur prestige rehaussé. Ainsi, l'occasion se présente - ni la seule ni la **dernière**, mais peut-être la meilleure - d'imaginer un nouvel ordre du jour multilatéral du désarmement pour les dernières années du **siècle**.

L'entreprise peut sembler prétentieuse et elle le serait peut-être si elle ne répondait qu'au caprice de concevoir ex nihilo un ordre du jour et un appareil institutionnel détachés d'une **nécessité** concrète.

Ce que nous voulons dire simplement est que les négociateurs multilatéraux en **matière** de désarmement doivent, carrément et modestement, tourner la page **de** L'histoire, que la réalité et le monde qui nous entoure ont **déjà tournée** il y a déjà quelque temps et sans aucune hésitation.

M. Garcia Moritan (Argentine)

Nous devons commencer à songer à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il y a plus de trois ans, la troisième session extraordinaire s'est terminée en laissant un goût amer dans la mesure où elle n'a pas été capable d'adopter un document final par consensus. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de me demander pourquoi et de revenir sur le passé, car les explications doivent être aussi nombreuses que le sont les délégations présentes dans cette salle. Je me limiterai simplement à indiquer que cet échec, à notre avis, a été un premier signe manifeste du fossé qui existe entre nos mots et la réalité. Après trois ans et demi et des centaines de réunions dans diverses instances - dont l'influence dans le domaine du désarmement pourrait être qualifiée, si je peux dire, de marginale - ce premier signe est devenu une réalité évidente que nous devrions peut-être cesser d'ignorer.

Dans quelques mois seulement, la Conférence du désarmement soumettra à l'Assemblée générale, conformément à son calendrier, le texte définitif de la convention sur l'interdiction des armes chimiques. Ensuite, il ne restera plus, au niveau multilatéral, aucune question susceptible de faire l'objet de négociations de fond.

Cela veut-il dire qu'il n'y a plus de questions qui peuvent profiter d'un examen multilatéral? Certes non.

Nous devons, par conséquent, revoir l'ordre du jour de la sécurité en essayant de déterminer les domaines qui doivent être examinés sous un angle nouveau. Dans un certain sens, cette pratique a déjà commencé dans des instances comme la Commission du désarmement des Nations Unies, dans l'exécution de sa tâche légitime : préparer les questions pour la négociation. La Commission, en s'intéressant à des questions plus pratiques, a réduit un ordre du jour qui était surchargé et qui était par le fait même voué à l'échec.

Cette tâche, que la Commission du désarmement a entreprise avec un certain succès, devrait être poursuivie par la Première Commission. En particulier, il pourrait être utile de penser à une session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui examinerait ce groupe de questions comme un tout en vue d'apporter des solutions aux problèmes des dernières années de ce siècle.

M. Garcia Moritan (Argentine)

A notre avis, il ne s'agirait pas simplement de fixer de nouvelles priorités ou de nous **livrer à** des joutes **rhétoriques** pour imposer dans le texte d'un document des engagements que les Etats ne seraient pas prêts **à** prendre au niveau de la véritable prise de décisions politiques. C'est **là** un exercice que nous connaissons déjà; **nous** l'avons déjà subi et nous devrions être capables de ne pas **le** répéter.

La tâche à laquelle nous songeons consisterait à élaborer un texte succinct, pratiquement un ordre du **jour** ou une liste de sujets qui pourraient être qualifiés d'opérationnels, par opposition à l'ordre du jour politique mondial qui comprend des priorités et des questions qui, pour le moment, ne semblent pas devoir se prêter **à** des négociations multilatérales. La teneur de cet ordre du jour opérationnel de désarmement peut être diverse, et il n'y a aucune raison d'écarter des priorités qui ne sont pas en cours de discussion. Si nous suivons ce plan, nous pouvons voir que certaines questions sont très claires.

Par exemple, la prévention d'une **course** aux armements dans l'espace extra-atmosphérique soulève des questions qui se prêtent **à** n'en pas douter **à** un examen multilatéral. Une lecture superficielle du dernier rapport du Comité spécial sur cette question **à** la Conférence du **désarmement** fait apparaître que l'élaboration de mesures pour la protection de satellites d'utilisation non militaire va dans l'intérêt tant des puissances spatiales que de celles qui aspirent à participer **à** l'exploration **e** **à** l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique.

L'application de mesures propres **à** accroître la confiance dans le domaine spatial a **été** sanctionnée pour la première fois par l'Assemblée générale il y a un peu plus d'un an par l'adoption de la résolution **45/55 B** (1990). **A** cet égard, toute une **série** de possibilités nouvelles sont apparues, et nous devrions les encourager car il s'agit d'un domaine **où** l'activité humaine se développera énormément dans un proche avenir.

Une fois réglée la question urgente de la guerre chimique par l'adoption prochaine de la convention, il restera encore des questions en suspens sur notre liste, comme la question de la guerre bactériologique.

bientôt, dans la foulée de la troisième Conférence d'examen tenue à Genève, un groupe d'experts se réunira pour analyser d'un point de vue scientifique et technique la viabilité de mesures possibles de vérification.

M. Garcia Moritan (Argentine)

La Conférence d'examen, dans sa **déclaration** finale, a indiqué que le rapport d'expert pourrait être **analysé** ultérieurement par les Etats Parties si ces derniers le souhaitent. La question se pose alors de savoir s'il ne serait pas indiqué de donner un **mandat** à la Conférence du désarmement, vu l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine des négociations sur la guerre chimique, pour qu'elle examine des mesures additionnelles dans le domaine des activités bioscientifiques, de **nature à** renforcer d'une façon ou d'une autre le **régime** qui, maintenant, repose uniquement sur la convention et sur des **mesures** nationales.

Il y a d'autres questions moins **connues** qui recevront peut-être un ordre de priorité plus urgent dans les années **à** venir. Je songe, par exemple, à la question de **l'examen** multilatéral d'un ensemble de règles destinées **à** normaliser et **à** canaliser les transferts de technologies **à** double utilisation **dans** différents domaines. **En 1991**, l'Argentine et le Brésil ont commencé **à** mettre l'accent sur la nécessité d'ouvrir un large débat **général** et impartial **sur un sujet** qui, jusqu'à présent, n'a pas focalisé l'attention comme il convient : la nécessité de concilier l'utilisation légitime par **tous** les Etats des technologies du progrès et du bien-être, et de l'accès de **tous** les Etats **à** ces dernières, avec les exigences d'un monde **sûr** et stable.

Il y a une autre question qui est **mûre** pour bénéficier de la reprise d'un examen **multilatéral**. L'ampleur énorme de la question du désarmement classique, **même** en tenant compte des caractéristiques régionales, comporte certains traits caractéristiques qui pourraient être examinés globalement. **Le** récent rapport **du** groupe **d'experts** sur les transferts **d'armes** internationaux est **d'ailleurs** très révélateur à cet égard.

Un autre domaine, qui **jusqu'à** présent n'a pas reçu toute l'attention **voulue**, est le lien entre le désarmement et **la** **sé** **urité** et l'autre grande **priorité** des années 90 - **la** protection de l'environnement. **Il** y a près de **15 ans**, la Conférence du **désarmement** a donné le jour **à** la Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement **à** des fins militaires ou toutes autres fins hostiles. La guerre du Golfe a prouvé que le thème de cette Convention était **bien** loin d'être aussi hypothétique ou **irréaliste** que beaucoup s'étaient empressés de **le** dire.

M. Garcia Moritan (Argentine)

La Convention ENMOD est-elle aussi complète qu'il le faudrait? Ses **termes** sont-ils suffisamment clairs pour prévenir des violations cachées, lesquelles, en définitive, sont des exemples évidents de l'utilisation néfaste des **écosystèmes**? Il s'agit là d'un autre domaine qui appelle une attention multilatérale.

La liste des différentes possibilités et des questions qui peuvent faire l'objet d'un examen pratique et efficace au niveau multilatéral n'est évidemment pas exhaustive. A cet égard, il serait utile que d'autres délégations, à la lumière de leurs perceptions globales et régionales ainsi que de leurs réalités individuelles, donnent leur point de vue de façon que nous convenions ensemble d'un nouvel ordre du jour qui définisse des objectifs concrets.

A notre avis, les choix sont clairs. D'une part, nous pourrions réaffirmer nos divergences dans le cadre d'un processus qui ne peut conduire qu'à une marginalisation toujours plus poussée des **mécanismes** multilatéraux de désarmement, dont les **résultats** sont imprévisibles; d'autre part, nous préférons et voudrions encourager l'élaboration conjointe d'un nouvel ordre du **jour** opérationnel dans le cadre de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

La séance est levée à 16 h 45.